

# Association Générale de la Production Viticole

A G P V



## Communiqué de presse

6 février 2023

### **Rencontre du ministre de l'Agriculture et de la filière viticole**

Face à la situation de crise qui s'est installée dans différents vignobles, le ministre de l'Agriculture a reçu hier lundi 6 février les représentants de la filière vin à la demande l'Association Générale de Production Viticole.

S'il a fermé la porte à une aide au stockage, le ministre a annoncé la construction prochaine avec FranceAgrimer d'une mesure de distillation co-financée avec l'Etat et les fonds européens pour moitié, à hauteur de 160 millions d'euros afin de soulager les marchés.

Il a estimé que cette mesure conjoncturelle devait venir au soutien de mesures plus structurelles telles que de l'arrachage qui semble être devenue nécessaire dans plusieurs secteurs pour redimensionner le vignoble aux attentes actuelles du marché. Il a salué le travail de prise en main par la profession elle-même dans un cadre régional, en citant Bordeaux, pour mettre en place de l'arrachage et a encouragé la mobilisation des services de l'Etat et des Conseils régionaux dans les différentes régions concernées.

Sur la question du remboursement des PGE, il a indiqué la mise en place d'une cellule au sein du ministère de l'Agriculture pour agir au cas par cas auprès du médiateur du Crédit.

Stéphane HERAUD, président de l'AGPV, considère que « ces éléments sont une première réponse. Si la mobilisation doit se poursuivre sur le sujet des PGE et pour l'obtention de crédits complémentaires auprès de la Commission européenne pour la distillation de crise, il faut également continuer à travailler sur les questions d'adaptation des superficies en production pour les régions en difficultés qui portent des demandes de soutien à un arrachage rapide ».

Ces discussions doivent donc se poursuivre avec le ministère d'ici le prochain Salon de l'Agriculture.

**L'Association générale de la production viticole** réunit les organisations professionnelles suivantes :  
*Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC)*

*La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF)*

*Vignerons Indépendants de France (VIF)*

*Confédération des Vins IGP (VinIGP)*